

# Appels payants en VoIP: Free porte plainte contre Neuf Cegetel

Le dossier épineux des tarifs de la téléphonie sur Internet est à nouveau à la 'une'. On le sait, certains FAI comme Free ont annoncé ou confirmé la facturation des appels VoIP passés vers des abonnés à des 'box' concurrentes.

L'affaire avait fait grand bruit. Alors que les fournisseurs Internet publient des pleines pages de pub vantant la gratuité des communications sur Internet vers les postes fixes, les abonnés se sont rendu compte que de nombreux appels étaient en fait facturés. Après une période de latence, Free a voulu clarifier sa politique tarifaire. Il a ainsi confirmé que les appels vers les numéros qui utilisent le réseau d'autres opérateurs concurrents comme Alicebox et Neufbox seront facturés. Les clients qui téléphonent vers des numéros attribués à un concurrent payent 0,09 euro les 20 premières secondes puis 0,043 euro la minute. Neuf autres opérateurs sont concernés : Completel, UPC, Numéricable, Colt, Tiscali, ADP Télécom, Estel, EVC et Noos. Cette affaire provoque la grogne des internautes (comment savoir si un appel est facturé ou pas ?) et Free l'a bien compris. Mais le groupe déclare que les factures pour l'utilisation du réseau de ces opérateurs sont de plus en plus élevées. D'où son obligation de facturer ses clients. Conscient qu'il s'agit là d'une bien mauvaise publicité, le FAI a décidé de porter plainte contre Neuf Cegetel, révèle *les Echos*. Free a déposé auprès de l'Arcep, le régulateur des télécoms, une demande d'arbitrage contre Neuf Cegetel. Free juge que le prix 'TA', la terminaison d'appel facturée par Neuf pour acheminer les appels des freenautes vers ses abonnés, est « excessif » et « exorbitant », « jusqu'à trois fois plus cher que le tarif de France Télécom », souligne-t-il. Le FAI souligne que depuis l'automne dernier, Neuf Cegetel a multiplié par trois les prix de la 'TA', mais selon *les Echos*, Neuf dément, soulignant qu'il n'y a eu aucun changement depuis janvier 2005. Pour autant, le prix de la TA est librement fixé par les opérateurs, sauf en cas d'arbitrage du régulateur, un arbitrage demandé par Free. Le temps que l'Arcep rende son arbitrage (trois mois), Free a décidé de réintégrer dans son forfait de téléphonie gratuite tous les appels passés vers le fixe, quel que soit le réseau emprunté. Mais en attendant, ce sont les consommateurs qui risquent d'être encore plus perdus face aux offres des FAI, et surtout, de plus en plus méfiants face à leurs campagnes publicitaires qui font l'apologie du gratuit et de l'illimité.